



Version définitive

Recommandation du Conseil parlementaire interrégional (CPI)

concernant

le trafic cycliste transfrontalier quotidien

Adoptée par la 67e Séance plénière du CPI le 10 juin 2022 à Metz

Sur proposition de la Commission 3 « Transport et Communication » et de la Commission 4 « Environnement et Agriculture », le CPI adopte la recommandation suivante :

Le vélo comme moyen de transport gagne en popularité depuis quelques années. L'augmentation du prix de l'essence, les embouteillages et les restrictions de stationnement dans les centres-villes contribuent à un changement de mentalité. Celui-ci est également nourri par l'urgence écologique et la nécessité de décarboner nos mobilités, ce qui en revanche a également un effet positif sur la qualité d'air et la santé publique, notamment dans les villes. Le vélo n'est pas seulement utilisé le week-end pour le sport et les loisirs, mais aussi au quotidien pour se rendre au travail ou à l'école. L'apparition des vélos électriques a donné une nouvelle perspective au vélo comme moyen de transport quotidien, y compris pour des distances moyennes. Les études de déplacement montrent par ailleurs qu'une part importante des trajets réalisés font moins de 3km.

Pour que le vélo devienne un moyen de transport privilégié pour les trajets courts et moyens, dans le cadre d'un usage seul ou dans une perspective d'intermodalité bus/voiture/train, les infrastructures nécessitent d'être adaptées. Dans cette perspective, il convient de développer un réseau de pistes cyclables sûr et cohérent, de jalonner les itinéraires, d'augmenter la quantité d'emplacements dédiés au stationnement des vélos dans les écoles, administrations, dans les zones d'emplois et plus généralement dans les centres-villes ainsi qu'aux abords directs des points d'arrêts routiers et des gares.

Des schémas de développement existent déjà dans les territoires de la Grande-Région. Il manque cependant un schéma global transfrontalier reliant les différents réseaux de pistes cyclables.

Une meilleure concertation entre les pays voisins permettrait en effet d'amorcer la création d'un réseau transfrontalier cohérent de pistes cyclables.

Le CPI **lance un appel aux** régions membres afin qu'elles améliorent l'attractivité et la sécurité des réseaux de pistes cyclables

- en comblant les lacunes des réseaux cyclables, en uniformisant la signalisation et en veillant à une séparation cohérente entre les zones cyclables et piétonnes ;
- en uniformisant les panneaux indicateurs et les pictogrammes ;
- en élaborant et en mettant à disposition des cartes numériques.

Afin d'améliorer l'intermodalité, **le CPI recommande**

- l'introduction de systèmes « Park and Bike » aux gares ferroviaires et à certains arrêts de bus importants dans l'ensemble de la Grande Région ;
- l'introduction ou l'amélioration des systèmes de location de vélos ;
- l'introduction ou la simplification du transport de vélos dans les transports en commun.

Dans le but d'améliorer la coordination avec les pays voisins, **le CPI propose**

- de créer des liaisons transfrontalières continues de pistes cyclables pour les déplacements quotidiens ;
- d'étudier les possibilités de financement par l'UE afin de favoriser le développement des infrastructures cyclables ;
- de simplifier les cofinancements dans les régions frontalières.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** adresse cette recommandation

- au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
- au Gouvernement de la Fédération Bruxelles-Wallonie
- au Gouvernement de la Communauté Germanophone de Belgique
- au Gouvernement de la Wallonie
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- au Gouvernement du Land de Sarre
- au Conseil Régional du Grand Est.